
VILLE de ROYAN

Réunion du Vendredi 6 Mai 1960

OBJET :

Réglement avec la Compagnie
des Eaux

L'an mil neuf cent soixante, le six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 2 Mai 1960.

60.051
Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mouchot, Pouget, Lanussé, Guillaud, Mongrand, Flahaut, Lamouche, Fontani le, Berland, Reix, Narteau, Melle Fouché, MM. Gachot, Guy Menant, Bouche Galland, Bujard.

Représentés : M. Biscaye par M. le Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 7 Avril 1960, Monsieur le Directeur de la Compagnie des Eaux de Royan a fait parvenir l'état des sommes dues par la ville pour consommation d'eaux et branchements divers s'élevant à 11.960 NF 03 ainsi que le montant des redevances dues à la ville par la CER, soit 92.350,37 NF.

Le crédit inscrit au chapitre XIX art. 5 du B.P. 1969 n'étant que de 1.000.000, il est proposé au Conseil Municipal d'imputer la dépense à la charge de la ville sur les dépenses imprévues 1960, le crédit de 1.000.000 sera annulé lors du vote du C.A.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur

Vu l'état présenté par la Cie des Eaux concernant les consommations d'eau et redevance diverses des bâtiments communaux pour l'année 1959

décide

- d'approuver l'état des sommes dues par la ville et s'élevant à 11.960 NF03
- que cette dépense sera mandatée ch XXXIII du B.P. 1960 " Dépenses Imprévues "

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Matras

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 27 MAI 1960

Le Sous-Préfet
signé: J. VOchel

POUR COPIE CONFORME

Mairie de Royan, le 31 mai 1960

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Matras

M. MATRAS